

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme ROQUIGNY, M. LARDANS

Absentes excusées avec pouvoir : Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme MALETRAS)
Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, deux questions sont ajoutées à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues :


- .des remerciements de plusieurs luneraysiens pour les colis de Noël distribués aux aînés de la commune le weekend avant Noël.
- .des vœux adressés à la Municipalité par le Comité de Jumelage et le Club du 3^{ème} Age de Luneray.
- .des remerciements du Club du 3^{ème} Age de Luneray et de l'UNCAFN pour les subventions allouées l'année passée.
- .des remerciements de l'UCAL pour la subvention exceptionnelle de 3 000 € accordée pour l'opération Noël 2020.
- .du chiffre de la population de Luneray au 1er janvier 2021 : 2 226 habitants.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-la candidature de la Municipalité déposée dans le cadre de l'appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 » a été retenue. Du matériel informatique numérique et robotique va donc pouvoir être acheté au profit des écoles maternelle et élémentaire pour un coût de 20 541 € qui sera subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat. Une aide au titre de la DETR pouvant aller jusqu'à 30% sera également sollicitée.

-M. le Maire est autorisé à recruter un agent de surveillance pour la cantine à compter du 8 mars afin de renforcer l'équipe en place qui a dû se réorganiser afin de respecter le protocole sanitaire lié à l'épidémie de Covid19. Il s'agira d'un CDD à raison de 8h de travail par semaine.

-le conseil municipal donne son accord pour répartir la durée hebdomadaire de travail du futur garde-champêtre comme suit : Luneray 25h / Avremesnil 5h / Gruchet-St-Siméon 5h.



-un programme de travaux d'élagage a été arrêté par la commission des travaux. Le conseil décide d'en confier une partie à l'entreprise REINE (St Pierre le Viger) pour 11 280 € et l'autre partie à l'entreprise LEFEBVRE (Luneray) pour 13 824 €.

-l'offre de la société KOMPAN est retenue pour la création d'un city stade sur le terrain situé derrière la salle multisports. Coût des travaux : 68 553 € HT.

Des subventions seront sollicitées auprès du Département de la Seine-Maritime, de l'Agence Nationale du Sport et de l'Etat.

-afin de tenir compte des modifications souhaitées par la nouvelle Municipalité, le projet de réaménagement du centre bourg va être retravaillé par le bureau de M. Samuel CRAQUELIN pour un surcoût de 2 150 € HT.

-des travaux supplémentaires sont décidés au niveau des lots Etanchéité, Plomberie chauffage ventilation et Electricité chauffage du chantier de construction des vestiaires de football et d'un club house, pour un coût total HT de 1 488,95€.

-affaires diverses : le 2^{ème} bulletin d'information municipale sera distribué dans tous les foyers luneraysiens ce dernier weekend de janvier, en même temps qu'un guide pratique.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H40.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Luneray, le 1^{er} février 2021

Le Maire,

Guy AUGER